



***Description des postes nécessitant un détachement officiel
par les gouvernements nationaux des États membres de
l'Organisation des Nations Unies***

TITRE DU POSTE :**Spécialiste des bases de données (non contractuel)****ORGANISATION :****Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la
Stabilisation en République Démocratique du Congo****LIEU D'AFFECTATION :****Partout dans la zone de mission en fonctions des
besoins opérationnels****SUPERIEUR IMMEDIAT :****Chef de l'Unité de Gestion des Ressources Humaines****DUREE :****12 mois (prorogeable)****DATE LIMITE DE DEPOT****DES CANDIDATURES :****20 octobre 2025**

Valeurs fondamentales des Nations Unies : intégrité, professionnalisme et respect de la diversité

RESPONSABILITÉS :

Sous la supervision du Chef de l'Unité de la Gestion des Ressources Humaines, le titulaire du poste est chargé d'aider le Chef dans ses tâches :

- Veiller à ce que la base de données relative au profil et aux compétences de chaque UNPOL arrivant dans la mission soit mise à jour et utilisée pour la gestion des ressources humaines ;
- Mettre à jour OMA-FSS ;
- Mettre à jour les fonctionnalités de la base de données si nécessaire ;
- Générer et compiler régulièrement des rapports et des statistiques ;
- Identifier les profils des différents personnels de l'UNPOL pour y répondre selon un plan d'action ;
- Collecter et assurer le traitement des données collectées ;
- Tenir un registre de toutes les activités et du personnel impliqués dans la mission ;
- Définir et mettre en œuvre les procédures de sauvegarde et de maintenance de la documentation ;
- Définir les modalités d'accès à la documentation et son utilisation ;
- Surveiller, préparer et répartir quotidiennement le personnel de l'UNPOL ;
- Surveiller la situation concernant les départs et les arrivées de l'UNPOL ;
- Préparer et examiner les documents ;
- Autoriser et approuver électroniquement les CMR/e-MOP/e-Billing ;

- Établir et exécuter des procédures de classement et de stockage de documents ;
- Effectuer toutes les autres tâches selon les directives de la hiérarchie.

COMPÉTENCES

Professionnalisme : Tirer fierté de son travail et de ses réalisations, faire preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet, être conscient et efficace dans le respect de ses engagements, respecter les délais et obtenir des résultats, être motivé par des préoccupations professionnelles plutôt que personnelles, faire preuve de persévérance face à des problèmes ou à des défis complexes, et rester calme dans des situations stressantes. Posséder une expérience pratique avérée et des connaissances spécialisées exceptionnelles dans le domaine technique du travail en général et dans les domaines spécifiques requis pour les postes particuliers, faire preuve de discernement dans le cadre des tâches qui lui sont confiées ; Capable de planifier son propre travail et de gérer les priorités de travail et de tâches. Aptitude à appliquer son expertise technique pour résoudre des problèmes et des défis liés à la police. Solides compétences organisationnelles. Prend la responsabilité d'intégrer une perspective sexospécifique et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activité.

Planifier et organiser : Définir clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Identifier les activités et les missions prioritaires ; ajuster les priorités au besoin. Allouer suffisamment de temps et de ressources pour l'achèvement du travail. Prévoir les risques et tenir compte des imprévus lors de la planification. Surveiller et ajuster les plans et les actions au besoin. Utiliser le temps de manière efficace.

Travail d'équipe : Travaille en collaboration avec ses collègues pour atteindre les objectifs de l'organisation. Sollicite des contributions en valorisant sincèrement les idées et l'expertise des autres et est prêt à apprendre d'eux. Fait passer l'ordre du jour de l'équipe avant l'ordre du jour personnel. Soutenir et agir conformément à la décision finale du groupe, même si ces décisions ne reflètent pas entièrement sa propre position. Partager le mérite des réalisations de l'équipe et accepter la responsabilité conjointe des lacunes de l'équipe.

QUALIFICATIONS :

Éducation : Études secondaires avec une combinaison de qualifications académiques pertinentes dans le domaine des lois d'application et des questions de sécurité communautaire ; titulaire d'un diplôme d'officier de police ou de gendarmerie.

Langues : La langue officielle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est le français. Pour ce poste, la maîtrise du français (oral et écrit) est exigée. Une connaissance supplémentaire de l'anglais est un avantage.

Expérience : Un minimum de 5 ans d'expérience au niveau national ou international est requis dans la conception et la gestion de bases de données, les technologies de l'information, la gestion des ressources humaines et l'expertise dans les procédures policières et les questions relatives à la gestion d'une organisation policière.

Une expérience des missions de l'ONU et une connaissance des politiques et procédures de l'ONU seraient un atout.

Évaluation pour le service en mission : Tous les candidats doivent être approuvés par le biais d'une évaluation pour le service en mission (AMS), soit par une équipe d'aide à la sélection et d'évaluation

(SAAT) déployée dans un État membre, soit sur la base d'une AMS en mission à l'arrivée des candidats d'un État membre, qui disposent généralement de leur AMS en mission. L'échec de l'évaluation en mission entraînera le rapatriement du candidat. Dans ce cas, tous les frais liés au rapatriement sont à la charge de l'État membre.

La préférence sera accordée aux femmes ayant les mêmes qualifications.

Date d'émission : 19 septembre 2025

<http://www.un.org/en/peacekeeping/sites/police>

Conformément à la politique de l'ONU sur le filtrage des droits de l'homme du personnel de l'ONU, toutes les personnes qui souhaitent servir avec les Nations Unies sont priées de faire une « auto-attestation » attestant qu'elles n'ont pas commis d'infractions pénales graves et qu'elles n'ont pas été impliquées dans des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Le libellé exact de l'auto-attestation est décrit au paragraphe 5.2 de la politique mentionnée ci-dessus. La décision finale sur la sélection d'une personne pour servir aux Nations Unies sera également soumise à un examen des droits de la personne.